

DÉCRET N° 2018-424 DU 19 SEPTEMBRE 2018  
portant catalogue des projets du partenariat  
public-privé.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la loi n° 2016-24 du 28 juillet 2017 portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2016-502 du 16 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation,
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2018-071 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;

DÉCRÈTE

**Article premier**

Le présent décret établit le catalogue des projets susceptibles d'être exécutés en mode partenariat public-privé.

## Article 2

Ledit catalogue est constitué de la liste de projets annexés au présent décret. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle.

## Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

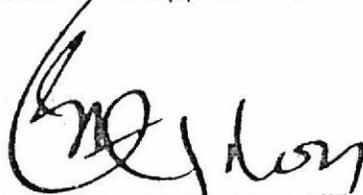
Fait à Cotonou, le 19 septembre 2018

Par le Président de la République  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'État chargé du Plan  
et du Développement,



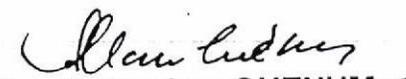
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Justice  
et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCL : 2 ; MPD : 2 ; MEF : 2 ; MJL : 2 ; Autres ministères : 19 ;  
SGG : 4 ; JORB : 1

# CATALOGUE DES PROJETS PPP

N°	Nom du projet	Secteur d'activités	Attribué	Observations
1	Construction d'une Cité Ministérielle à Cotonou, d'une Cité Administrative à Abomey-Calavi et 12 Cités administratives départementales en mode PPP	Cadre de Vie		
2	Réduction de coût de l'énergie à long-terme grâce aux énergies renouvelables in- et-off grid	Energie	Oui	
3	Construction, l'exploitation et la maintenance d'une deuxième centrale thermique dual-fuel de 120 MW en cycle combiné sur le site de Maria Gléta, qui intègre aussi la construction d'un réseau de transport qui contribuera à améliorer sensiblement la qualité de la desserte des points sensibles (port, les zones franches, aéroport de Glodjibé).	Energie	Oui	Régime BOOT pour une durée de 15 ans par le consortium BWSC-MAN
4	Construction des barrages multifonctions (électricité et irrigation) sur : le fleuve Ouémé à Dogobis (128MW), Vossa (60,2 MW) et Bétérou (14,8 MW) pour une puissance totale de 203 MW	Energie		
5	Construction de centrales électriques à biomasse et de centrales solaires photovoltaïques en mode BOOT par des producteurs indépendants (IPP) pour une puissance totale de 30 MW	Energie		
6	Construction en mode IPP d'une centrale électrique thermique de 20 MW sur le site de Maria-Gléta	Energie		
7	Construction d'une Unité Flottante de Stockage et de Regazéification (FSRU) de GAZ Naturel Liquéfié	Energie		
8	Construction d'une liaison autoroutière entre le carrefour Sèmè et Porto-Novo (10 km environ) avec la construction d'un pont sur la lagune de Porto-Novo.	Infrastructures		
9	Construction d'une route de contournement Nord de Cotonou	Infrastructures		
10	Modernisation et extension du Port de Cotonou	Infrastructures		
11	Construction du Centre des Affaires maritimes	Infrastructures		
12	Promotion et développement de contenus numériques	Numérique		
13	Construction des hôtels de standing et des lodges	Tourisme		
14	Construction de la cité ministérielle	Cadre de Vie		
15	Construction de logements économiques et sociaux	Cadre de Vie		

## Reformes appelant des partenariats avec le secteur privé

Mise en gérance de la SBEE	Energie	
Mise en gérance du Port de Cotonou	Infrastructures	OUI
Mise en place d'une société d'exploitation et de distribution de l'eau potable en milieu Urbain	Eau	
Mise en place d'une société d'exploitation et de distribution de l'eau potable en milieu Rural	Eau	